R-208

Résolution du 27 juin 2017 de Mme Albane Schlechten et M. Grégoire Carasso: «La Comédie après la Comédie: un lieu festif, culturel et accessible à toutes et à tous à Plainpalais!»

(amendée par la commission des arts et de la culture et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 29 avril 2024 dans le rapport R-208 A)

PROJET DE RÉSOLUTION

Exposé des motifs

La pose de la première pierre de la Nouvelle Comédie étant chose faite et célébrée, il est temps de travailler sur le projet de réaffectation de la future ancienne Comédie.

Le Conseil municipal avait déjà étudié l'option de mettre la Comédie à la disposition d'acteurs culturels après déménagement de ses activités actuelles. Pour mémoire, la motion M-902 avait étudié la possibilité de mettre ce bâtiment à la disposition de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), solution qui avait été écartée par le Conseil municipal. Toutefois, le besoin en espaces festifs et accessibles à toutes et à tous avait été clairement émis au fil des discussions autour de cet objet.

Considérant:

– la centralité du lieu, son caractère déjà public, les divers potentiels amenés à se développer en son sein: café, théâtre, salle de concerts, accueil d'événements ponctuels, espaces partagés;

– le manque de lieux associatifs et festifs accessibles à toutes et à tous au centre-ville;

– l'exemple de la salle du Terreau (à la rue des Terreaux-du-Temple), bien gérée par un collectif de jeunes très motivé-e-s,

le Conseil municipal exprime son souhait que le lieu soit mis à la disposition d'entités sans but lucratif, favorisant son utilisation à des fins culturelles et sociales ouvertes à toutes et tous.